

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°17/2014****OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DU SIVOM**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Jean-Marc ISOARDO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames, Messieurs, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Grégory MARCUCCI qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Erwann LE NEGRATE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère à plusieurs organismes et entre autres, au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton du Bar sur Loup dont le mandat des deux représentants du Conseil se termine avec le renouvellement des assemblées délibérantes. Il rajoute que ce syndicat a été créé en 1963, à l'origine pour mutualiser l'entretien des voies et chemins communaux, l'enlèvement et l'incinération des ordures ménagères, ainsi que la réalisation de multiples travaux neufs d'équipement rural.

Réunissant les 10 communes du Canton du Bar sur Loup, le syndicat est aujourd'hui compétent pour :

- la gestion des études et travaux liés à l'assainissement pour une partie des Communes du Canton dont la Commune de Châteauneuf,
- l'exploitation des trois stations d'épuration situées sur les Communes de Châteauneuf, du Bar sur Loup et Tourrettes sur Loup,
- l'exploitation des collecteurs d'assainissement qui assurent le transport vers les stations,
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux qui permet d'obtenir une bonification de la subvention versée par le Conseil Général.

Il précise qu'il y a donc lieu, conformément aux dispositions des articles L .5212-7, L.5212-8 L.5212-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation des deux délégués pour siéger au :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DU BAR SUR LOUP (S.I.V.O.M.) :

Monsieur Emmanuel DELMOTTE est candidat,
Monsieur Emile BEZZONE est candidat.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE ayant obtenu 23 voix (majorité absolue = 12 voix)
Monsieur Emile BEZZONE ayant obtenu 23 voix (majorité absolue = 12 voix)

SONT PROCLAMES ELUS : Messieurs Emmanuel DELMOTTE et Emile BEZZONE en qualité de délégués du Conseil Municipal auprès du SIVOM du Canton du Bar sur Loup.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le